

Au cours du présent débat, il a déjà été fait mention du discours du Trône prononcé à l'automne de 1986, je ne répéterai donc pas ces propos. Mais je tiens à souligner encore une fois que le gouvernement actuel est déterminé à accroître l'efficacité des programmes de développement régional en consacrant la majeure partie de ses rares ressources aux régions qui en ont le plus besoin, en adaptant ses programmes aux conditions et besoins locaux et en permettant aux régions intéressées de participer davantage à la prise de décisions.

A cette fin, nous mettons sur pied au sein d'Industries, Sciences et Technologie Canada une nouvelle organisation qui s'occupera tout particulièrement des besoins du Québec en matière de développement régional.

Si l'on veut qu'ils soient efficaces et équitables, il faut que les nouveaux programmes fédéraux tiennent compte de la dualité de l'économie québécoise. La province, comme composante de l'économie canadienne, comprend deux régions économiques bien distinctes qui ont atteint des niveaux de développement très différents. Il y a premièrement le Québec industriel, centré dans la grande région montréalaise et qui s'étend pour couvrir en gros tout le Sud-Ouest de la province. Cette région économique est passablement bien intégrée dans l'économie nord-américaine, mais elle tire beaucoup de l'arrière sur le plan de la productivité industrielle, par rapport au Sud-Ouest de l'Ontario et au Nord-Est des États-Unis, et la proportion des emplois dans les industries traditionnelles y est plus forte.

De plus, il y a les régions périphériques du Québec qui vivent de l'exploitation des ressources. Ces régions vont de l'Est au Nord-Ouest et la situation économique y est semblable à celle des provinces atlantiques. L'économie de ces régions, exception faite de l'Est du Québec, n'a eu droit à aucune attention spéciale dans le cadre des programmes régionaux antérieurs. Et je tiens à dire que dans ces régions périphériques, nous avons cinq grandes régions de ressources: L'Est du Québec, la Côte-Nord, le Centre-Nord, l'Ouest du Québec et le Nord du Québec.

Madame la Présidente, les comparaisons avec d'autres régions du Canada révèlent clairement la nécessité d'interventions spéciales en développement régional, tant dans les régions exploitant les ressources que dans les régions centrales.

Une entente quinquennale de développement économique portant sur les régions du Québec a été signée le 9 juin 1988. Elle prévoit l'injection de 820 millions de dollars, c'est-à-dire 440 millions par les autorités fédérales, 380 millions par la province, dans le développement

Développement régional

des régions exploitant les ressources et dans les régions centrales de la province. De plus, 40 millions de dollars ont été prévus pour un programme du secteur privé dans l'exploitation forestière de l'Est du Québec, et 75 millions de dollars ont été affectés par chacun des paliers de gouvernement pour refinancer les ententes auxiliaires EDER qui sont en vigueur.

La nouvelle entente de développement pour les régions du Québec comprend six objectifs: Mobiliser les entrepreneurs locaux; favoriser l'exploitation et la transformation des richesses naturelles; promouvoir le développement technologique; raffermir la position concurrentielle de l'entreprise locale; encourager la diversification économique.

Et, en dernier, favoriser l'intégration dans les marchés canadien et nord-américain pour que les régions profitent pleinement de l'Accord canado-américain de libre-échange.

Les consultations régionales ont permis de tenir compte du point de vue local dans la planification, si bien que la version finale de l'Entente reflète les besoins et les priorités exprimés par les gens d'affaires dans toute la province. Un comité de consultation dans chaque région de ressources, composé de représentants les plus en vue du monde des affaires et de la collectivité, permettra que se poursuive la participation locale au processus de prises de décisions.

Les principes exposés plus haut, c'est-à-dire la décentralisation, la consultation et l'accent sur les régions les plus défavorisées, sont au coeur de l'Entente. Les besoins spécifiques de chaque région seront définis, de même que les programmes nécessaires pour compléter les programmes nationaux.

En outre, madame la Présidente, les besoins spéciaux des régions centrales du Québec ont été considérés. Un programme fédéral d'amélioration de la productivité dans le domaine de la fabrication a été mis en place. Un programme conjoint d'innovation fait présentement l'objet de discussions avec la province, et la nouvelle Entente prévoit la mise sur pied d'un programme d'adaptation de l'industrie.

De même, l'on prévoit une programmation spéciale pour Montréal et les zones désavantagées des régions centrales du Québec, et cela en plus du programme fédéral d'appui à la restructuration de l'est de Montréal qui a déjà été mis sur pied.

Madame la Présidente, grâce à ces programmes, le Québec peut finalement profiter du type d'aide au développement régional que seule une approche fédérale efficace peut fournir.